

# FCPI Audacia Capital Innovation IR

Accompagner la deeptech européenne





# FCPI Audacia Capital Innovation



Face aux défis industriels, climatiques et technologiques, la deeptech est un levier stratégique de souveraineté pour l'Europe. Pour transformer les innovations de rupture en succès industriels, il faut des capitaux patients, un accompagnement stratégique et un ancrage industriel fort. Accélérer le financement des deeptech européennes dans un contexte de compétition mondiale, tout en créant de la valeur durable pour les investisseurs grâce à un cadre fiscal renforcé et à l'expertise reconnue des équipes Audacia et de ses partenaires.



Fort de plus de 15 ans d'expérience, Audacia s'est imposé comme un acteur indépendant majeur du capital-investissement, à la croisée des mondes scientifique et industriel. Son écosystème unique s'articule autour de :

- La deeptech (quantique, décarbonation, défense, etc.)
- · Le capital développement des PME industrielles
- L'immobilier d'innovation à impact sociétal



Le FCPI Audacia Capital Innovation IR répond à cet enjeu en finançant les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) européennes, tout en permettant aux investisseurs particuliers de soutenir l'économie réelle et de bénéficier d'un cadre fiscal attractif (réduction IR-PME – loi Madelin).



Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds. Le dispositif Madelin est soumis à des conditions légales et fiscales spécifiques, susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur. Avant toute souscription ou décision d'investissement, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal, comptable ou un professionnel de l'assurance afin d'évaluer la pertinence du dispositif au regard de votre situation personnelle.



# Le dispositif IR-PME

Le **dispositif IR-PME** est un mécanisme fiscal qui permet aux contribuables investissant dans certaines entreprises de bénéficier d'une réduction de d'impôt sur le revenu. Appelée "Réduction Madelin" cette mesure a été renforcée pour les versements effectués au profit des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI).

La réduction d'impôt liée aux souscriptions au capital de ces jeunes entreprises innovantes s'étend désormais aux parts de FCPI à un taux majoré de 30% des versements. Ce taux s'applique dans la limite de 75 000€ pour une personne seule et **150 000€** pour un couple.

Outre ce taux amélioré, l'attractivité du dispositif tient aussi au relèvement significatif du plafond d'investissement, permettant d'atteindre jusqu'à **50 000€ de réduction** d'impôt sur la période du ler janvier 2025 au 31 décembre 2028.



# Un catalyseur de projets deeptech



### **EXPERTISE** EN FONDS FISCAUX<sup>(4)</sup>

### 10 années

d'expérience en structuration et gestion de fonds fiscaux

### 14 000

souscripteurs personnes physiques

### 350 PME

financées

### + 700m€

investis

(4) Données: Audacia au 01/10/2025 information non contractuelle.

(2) Le nombre de participation cité comprend celles de la filiale du Groupe Audacia, la SGP Expansion Ventures agrée sous le numéro GP-20240018



































# Investir dans des secteurs d'avenir porteurs de rupture technologique

Le Fonds a pour ambition d'accompagner les entreprises les plus prometteuses dans les secteurs à fort potentiel de croissance et de création de valeur.

Les prises de participation seront réalisées dans des secteurs d'avenir, porteurs de ruptures technologiques et industrielles, où l'innovation constitue un levier stratégique de performance.

Le Fonds interviendra principalement dans des entreprises non cotées, innovantes par rapport aux standards du marché. Il s'appuiera sur l'expertise d'Audacia et des filiales indépendantes dans la détection et l'accompagnement de projets à haute intensité technologique, notamment dans les domaines suivants :

- Innovations industrielles : nucléaire, technologies quantiques, nouveaux procédés de production ;
- Intelligence artificielle (IA) et digitalisation des processus ;
- Décarbonation et solutions de transition énergétique;
- Santé et biotechnologies ;
- Hydrogène et carburants de nouvelle génération;

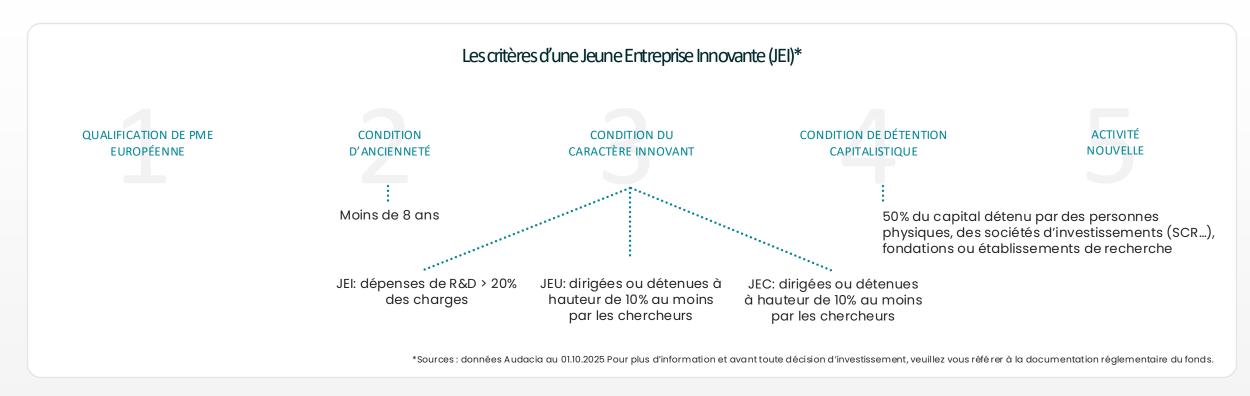
Et plus largement, tout secteur à fort potentiel d'innovation et de transformation durable.

Le Fonds ciblera en priorité des entreprises ayant déjà franchi les premières étapes critiques du développement technologique, disposant d'un prototype fonctionnel ou d'un premier démonstrateur et permettant de valider la faisabilité et la viabilité industrielle du projet.

<sup>\*</sup>Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds. Cf. page concernant les principaux risques du fonds

# Créer de la valeur durable et soutenir les futurs Leaders technologiques européens





Exemples de secteurs d'avenir porteurs de ruptures technologiques et industrielles... où l'innovation constitue un levier stratégique de performance



Hydrogène et carburant de nouvelle génération



Santé et biotechnologies



Technologies quantiques



IA et digitalisation de processus



Décarbonation solutions de transition énergétique



Nucléaire



# Forces et vigilances

### LES AVANTAGES

 Investissez dans les leaders technologiques de demain Prenez part au financement de startups dans tous les secteurs à potentiel d'innovation accessible (technologies quantiques, nouveau nucléaire, hydrogène, nouveau carburant, santé).

 Accédez à l'expertise d'Audacia à partir de 5000 €

Le groupe Audacia, acteur reconnu du capital risque avec 500m€ levés à travers ses fonds d'investissement Deeptech.

 Bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 27%\* grâce à votre investissement Grâce au dispositif IR-PME, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'imposition hors plafonnement des niches fiscales.

### LES RISQUES

 Risque de perte en capital Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

 Risque lié aux entreprises éligibles au Quota L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

 Risque lié à la valeur des sociétés du portefeuille au moment de la cession Les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues à l'article 13.1. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que les sociétés du portefeuille soient cédées à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

<sup>\*</sup> La liste complète des risques auxquels le fonds est soumis est disponible à l'article 3.2 du Règlement.

\* Les investisseurs sont expressément invités à consulter leur conseiller fiscal ou juridique habituel afin d'évaluer les conséquences fiscales de leur investissement, au regard de leur situation personnelle, avant toute décision de souscription. Le fonds s'engage à investir 90% de son actif dans des sociétés éligibles permettant à réduction d'impôts de 27% (90x30%)



## Termes et conditions

- Stratégie d'investissement : investissement dans les JEI, entre amorçage et Série A
- Nombre de participations cibles: 15
- **Durée:** 8 années (+1+1 ans renouvelables). Jusqu'en 2033 pouvant être porté à 2035
- Taille cible du fond: 15
- Souscription: à partir de 5000 €
- Frais de gestion annuels: 3% dont 1,2% au profit du distributeur
- Droit d'entrée: 5% maximum, au profit du distributeur
- Quota d'investissement: 90%, permettant une réduction fiscale de 27%,
   dans la limite de 75 000€ pour un célibataire et 150 000 € pour un couple.
- Dépositaire: CACEIS Bank, filiale du Crédit Agricole
- Tax Opinion: CMS Francis Lefebvre

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPI. Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La durée de blocage est de 8 ans prorogeable deux fois un an

# 15 M€

 $15^* \\$  participations cibles

27% réduction fiscale

L'investissement en actions de préférence comporte des risques spécifiques. Ces instruments peuvent présenter des caractéristiques particulières (priorité dans le paiement de dividendes, clauses de rachat, plafonnement du prix de cession, absence de droits de vote, etc.) qui, selon les conditions de marché et la structuration du produit, peuvent avoir un impact négatif sur la performance globale du portefeuille. À titre illustratif : le tableau ci-dessous illustre l'impact d'un plafonnement du prix de vente à 10% de son prix d'origine.

Scénario	Prix de souscription	Valeur estimée	Valeur de ces sion/rachat	Perte par rapport à la valeur estimée	+ ou - value nette sur la cession /le rachat
Pessimiste	100€	0€	0€	0€	-100€
Médiant	100€	120 €	110€	-10€	+10€
Optimiste	100€	200 €	110€	-90 €	+10 €

(\*) Les performances anticipées reposent sur des hypothèses raisonnables étayées par des données objectives et sont divulguées sur un horizon temporel cohérent avec l'horizon d'investissement. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché, risque de perte en capital. Veuillez vous référer à la documentation commerciale avant toute décision d'investissement. Projet de fonds, en cours de constitution.



# Calendrier de fin d'année

Investissez jusqu'à 75.000€, pour une personne seule, et jusqu'à 150.000€ pour un couple,

hors plafond des niches fiscales, et bénéficiez de 27% de réduction d'impôt

2025

**MAI /JUIN 2026** 

JUILLET/AOÛT 2026

À PARTIR DE 2033



# Investissement FCPI Audacia

**Capital Innovation IR** 

Ex.: pour un investissement
de 20 000€ par le contribuable
dans le FCPI Audacia Capital
Innovation dont 90% est éligible
au dispositif



### Je déclare mon investissement (formulaire 2042 + annexe dédiée)

Calcul de la réduction IR: taux de réduction 27%



### Retour des impôts, je reçois mon solde de réduction d'impôt

Fiscalité post investissement : 20 000\*27% = **5 400€** de réduction d'impôts



### Exonération de l'impôt sur la plus-value éventuelle (hors prélèvements sociaux)



Scénario fourni à titre d'exemple. L'investissement dans le Fonds peut donner droit à un avantage fiscal, sous conditions et dans les limites fixées par la législation en vigueur. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur de parts et est susceptible d'évoluer. Il appartient à chaque investisseur de se rapprocher de son conseiller habituel pour apprécier les conséquences fiscales de son investissement.



# Des experts pour vous accompagner

### **DIRECTION**



Charles BEIGBEDER
Président



**Olivier de PANAFIEU**Directeur général



**Cédric JAMES**Directeur général délégué

COMMUNICATION



**Éléonore de ROSE**Responsable Communication

RELATIONS INVESTISSEURS



Romain ANDRIEU

Directeur des Relations
Investisseurs



**Édouard GAURIER**Relations Investisseurs
privés



Amaury DAIGNES
Relations investisseurs
institutionnels



Cette plaquette a été rédigée par Audacia, société de gestion agréée au titre de l'agrément AIFM, sous le numéro GP-09000025.

Conformément à la réglementation, le présent document est destiné à une clientèle non professionnelle. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client.

De fait, le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée mais une présentation des caractéristiques préliminaires d'un fonds. Conformément à la règlementation, toute souscription doit être précédée de la transmission de la documentation réglementaire du fonds.

Risque de perte en capital: les informations contenues dans ce document sont fournies à titre informatif et ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation fiscale ou juridique. Les avantages fiscaux liés au fonds sont présentés selon la réglementation en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer. L'éligibilité aux dispositifs fiscaux dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est soumise à des conditions spécifiques.

Les entités du groupe Audacia sont susceptibles de détenir des liens d'intérêts (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les fonds ou les valeurs mentionnées.

Cette plaquette contient des informations destinées uniquement à la personne à qui elle est transmise. Les informations contenues dans ce document ne sauraient être utilisées pour un autre but que celui pour lequel elles ont été créées. Ce document n'est pas destiné à être diffusé ou distribué au public.

### AUDACIA,

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 624 486,75 €
Siège social : 58 rue d'Hauteville 75010 Paris
enregistré au RCS de Paris sous le numéro n° 492 471 792
Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion sous le numéro GP-09000025

